

Maîtriser les diverses obligations et mettre en place une gestion des déchets efficace

DURÉE : 3 Jours (18H30)

Prix : 1 500,00 € HT



BLENDÉD LEARNING



Objectifs et compétences visés

- Maîtriser les obligations des producteurs, transporteurs et éliminateurs de déchets.
- Mettre en place une gestion des déchets : de la production à l'élimination

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Toute personne de l'entreprise ayant à superviser la gestion technique des déchets industriels.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Ce programme vise les personnes supervisant ou assurant la gestion quotidienne des déchets. Pour aller plus loin (visites et examen), nous conseillons de suivre la formation complète "Mettre en œuvre la gestion des déchets industriels" BL-ENV-

Contenu de la formation

1 - Module E-LEARNING à visionner en autonomie (01h00)

- Définitions et caractérisation des déchets
- Réglementations applicables (internationale, communautaire, française), la fiscalité
- La responsabilité des producteurs
- Les différents acteurs du secteur du déchet

2 - Présentiel (17h30)

Définition et cadre réglementaire

- Validation des notions abordées au sein du module E-LEARNING

Les étapes de la mise en place d'une gestion des déchets dans l'entreprise

- Diagnostic : identification et caractérisation des déchets
- Identifier les solutions de traitement possibles : réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation ou élimination
- Le tri
- Le stockage
- La valorisation et le traitement

Les obligations du producteur de déchets et les procédures administratives applicables aux producteurs de déchets dangereux (Trackdéchets, registre de suivi de déchets, CAP, BSD, déclarations GEREPE...)

Les déchets « particuliers »

- Déchets d'emballage
- Huiles usagées
- Piles et accumulateurs
- DEEE

- Déchets contenant de l'amiante
- Pneumatiques
- DASRI

Les transferts transfrontaliers de déchets

Le transport des déchets

Le cadre réglementaire

Les risques du transport de marchandises dangereuses

L'ADR :

- La classification des marchandises dangereuses
- Les emballages (transport en colis)
- Le marquage et l'étiquetage des colis
- Cas pratique : transport des batteries mis au rebut
- La signalisation des véhicules
- Le transport en citerne / vrac benne
- Les équipements de bord
- Les documents de bord
- La formation des conducteurs
- Les principales obligations de l'expéditeur, du chargeur, du transporteur et du déchargeur
- Le conseiller à la sécurité
- La responsabilité et les obligations des intervenants / les sanctions
- Le chargement / déchargement des véhicules

La sûreté

Cas pratique

- Réalisation d'une étude de cas : identification des déchets et recherche de filières d'élimination

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Cette formation donne lieu à un contrôle de connaissances sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Nos plus

Le module E-LEARNING est créé par des experts métiers.

Des QCM d'entraînement et une fiche de synthèse sont disponibles au sein du module E-LEARNING.

La formation est animée par des intervenants de qualité, experts dans la gestion des déchets industriels.

Cette formation constitue un module de la formation "Mettre en œuvre la gestion des déchets industriels" (réf. BL-ENV-DECHETS)

CNPP en quelques chiffres

21000

stagiaires / an



+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

98%

de stagiaires satisfaits en
2025



Les prochaines sessions

Du 30/11/26 au 02/12/26

Vernon

1 500,00 € HT

**Besoin d'information sur votre prochaine
formation ?**

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70